



## TEMPS DE TRAVAIL



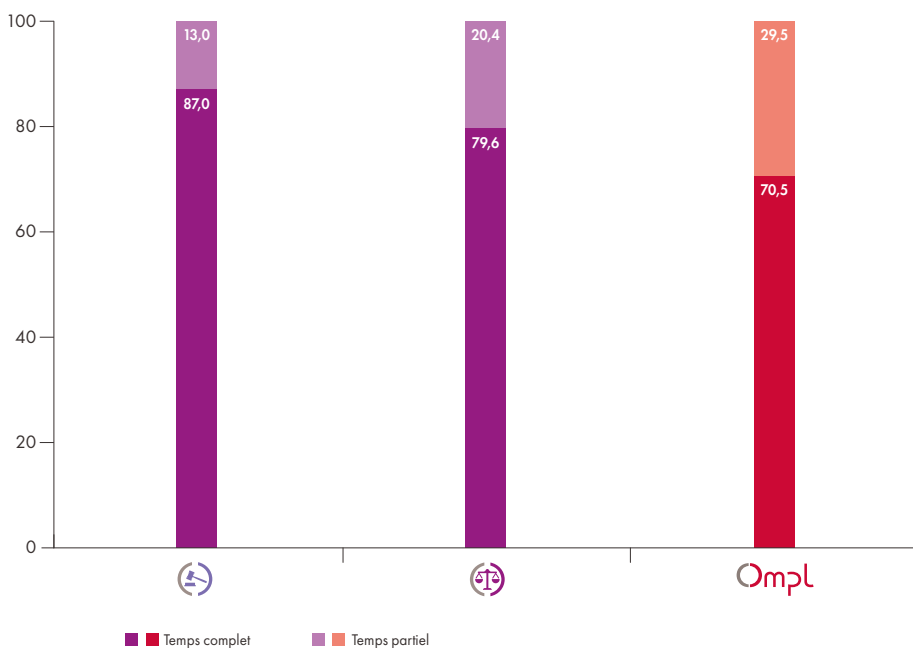
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche (87,0 %) travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Secteur juridique

Branche professionnelle



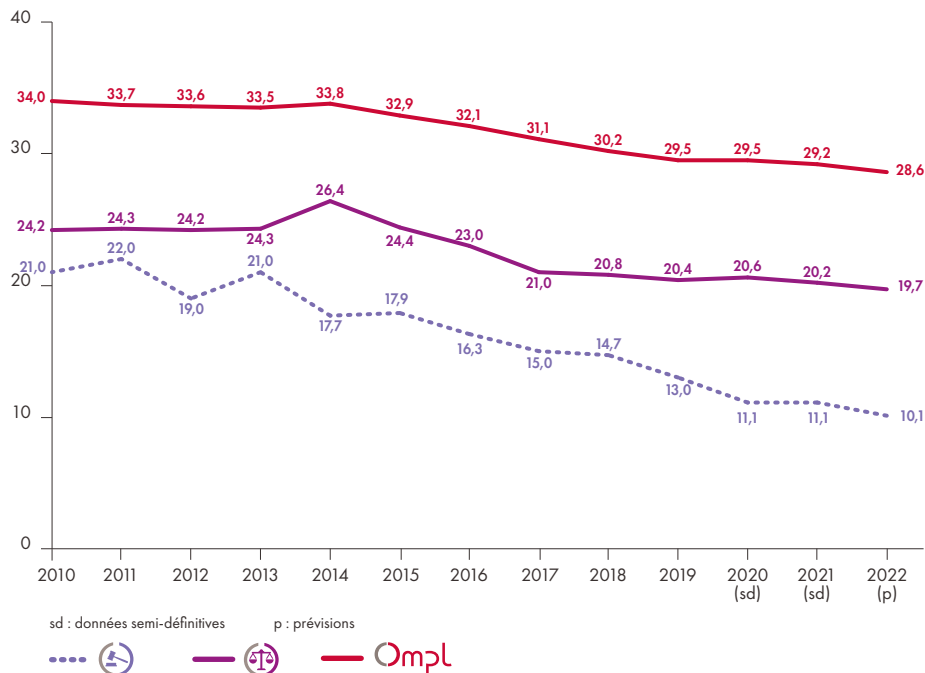
Offices de commissaires-  
priseurs et sociétés de ventes  
volontaires de meubles  
aux enchères publiques



### REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

- Par rapport à 2010, le taux de salariés à temps partiel dans la branche diminue jusqu'en 2019. Il baisse de 8,0 points.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 anticipent le maintien de cette tendance.

### Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



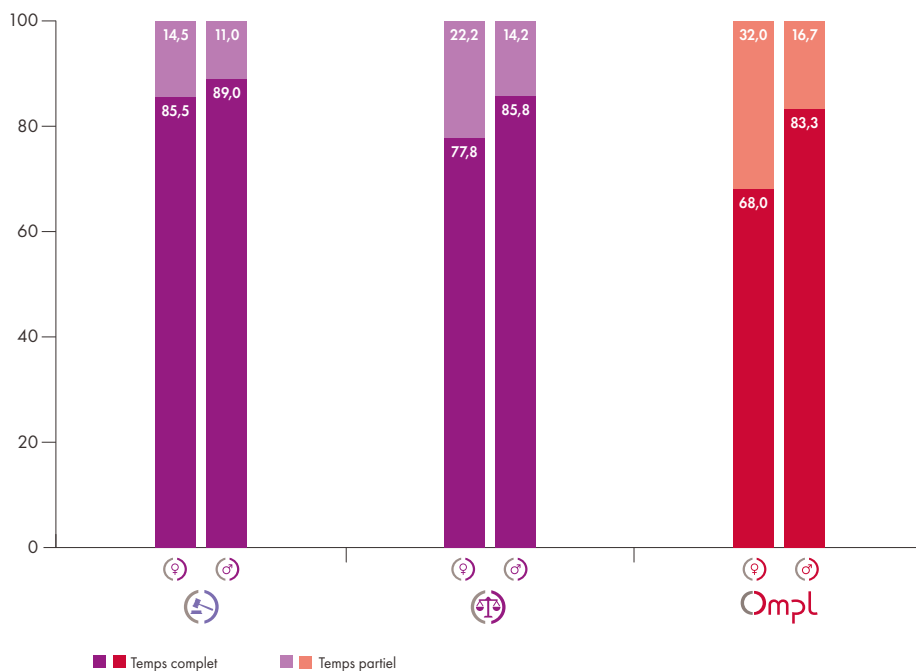
Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.



### FÉMINISATION DES TEMPS PARTIELS

Dans la branche, les femmes travaillent un peu plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 3,5 points).

### Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



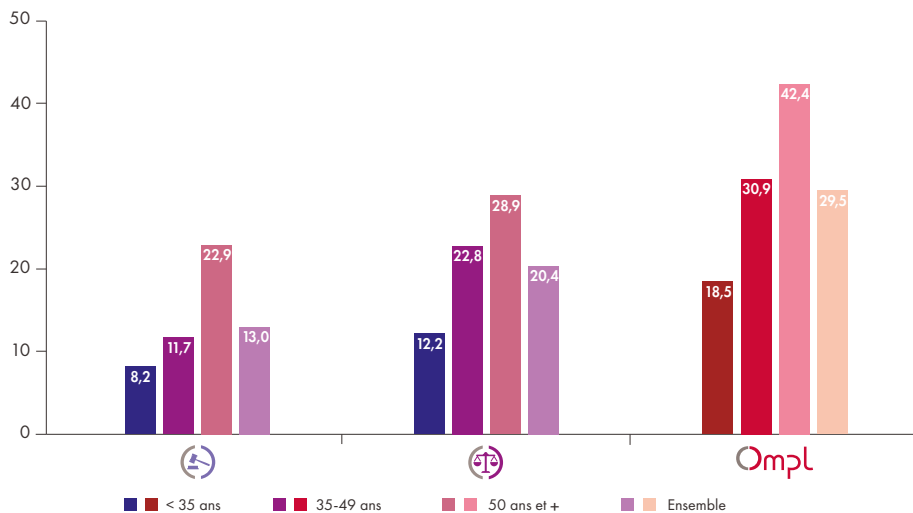
Source : Insee, DADS 2019.



### HAUSSE DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne un peu moins d'un quart des salariés de plus de 50 ans (22,9 %), un taux supérieur de 14,7 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

### Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2019.



### EMPLOYÉS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les employés (13,8 %), catégorie très féminisée.

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres (11,8 %).

### Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	<math>\text{CJ}</math>	<math>\text{CJ}</math>	Ompl
Cadres	11,8	11,4	28,0
Professions intermédiaires	12,5	17,5	23,2
Employés	13,8	20,5	31,6
Ouvriers	12,0	61,0	56,7
Ensemble	13,0	20,4	29,5

Source: Insee, DADS 2019.






## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Elle est maximale pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (20,3 %) et atteint un minimum pour les DOM (0,0 %).

## Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	13,2	25,0	34,0
Bourgogne-Franche-Comté	13,2	26,3	34,2
Bretagne	8,9	18,9	30,6
Centre-Val de Loire	19,5	20,7	28,8
Corse	–	23,1	26,4
DOM	0,0	15,7	22,4
Grand Est	12,2	21,7	33,8
Hauts-de-France	15,0	21,5	33,0
Île-de-France	10,7	14,8	21,2
Normandie	17,0	24,1	30,7
Nouvelle-Aquitaine	15,2	25,0	29,2
Occitanie	19,6	26,3	32,7
Pays de la Loire	12,4	25,3	32,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,3	25,1	31,3
Ensemble	13,0	20,4	29,5

Source : Insee, DADS 2019.